

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01223
Numéro SIREN : 798 185 591
Nom ou dénomination : 2 R DEVELOPPEMENT FONCIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/001216

2 R DEVELOPPEMENT FONCIER

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 50 000 €
Siège social : Lieudit les Berthets Chemin des Huguenots Novalparc 26000 VALENCE
798 185 591 RCS ROMANS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 15 novembre,

La société HEVEA IMMOBILIER,

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €,
Dont le siège social est 5 Rue Castiglione 75001 PARIS,
Immatriculée sous le numéro 798 101 804 RCS PARIS,
Représentée par Monsieur Florian RAILLON, agissant en qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 5 000 actions de 10 € chacune composant le capital social de la société 2 R DEVELOPPEMENT FONCIER,

Associée Unique de ladite société,

[...]

II - A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

-
-
-
-
-
-
- Constatation de la fin des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Constatation de la nomination de la société HEVEA IMMOBILIER en qualité de Présidente depuis le 28 décembre 2018 ;
- Constatation de la libération intégrale du capital social et mise à jour corrélative des articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » ;
- Pouvoirs pour les formalités.

[...]

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique constate que la société BBM ET ASSOCIES et Monsieur Éric BACCI ont été désignés respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Associée Unique prend acte de la fin des mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant, avec effet à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Après avoir constaté que la Société est dispensée de désigner des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, notamment au regard des dispositions de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, telle que complétée par décrets, l'Associée Unique décide de pas pourvoir au remplacement desdites Commissaires aux comptes.

SEPTIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte de la nomination en qualité de Présidente, avec effet depuis le 28 décembre 2018, de la société HEVEA IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est 5 Rue Castiglione 75001 PARIS, immatriculée sous le numéro 798 101 804 RCS PARIS, en remplacement de Monsieur Dominique Pierre ROSSI démissionnaire.

L'Associée Unique rappelant que la société HEVEA IMMOBILIER avait été nommée aux fonctions de Directrice Générale suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive en date du 28 octobre 2013, prend acte que la nomination de la société HEVEA IMMOBILIER en qualité de Présidente a mis fin automatiquement à son mandat de Directrice Générale.

L'Associée Unique décide qu'il n'y a pas lieu à désignation d'un Directeur Général en remplacement.

En conséquence, l'Associée Unique donne tous pouvoirs à sa Présidente, à l'effet de procéder à tous dépôts, publicité légale et insertion modificative au RCS, afin que seule la société HEVEA IMMOBILIER apparaisse sur l'extrait Kbis de la Société comme Présidente et unique représentant légal de la Société.

HUITIEME DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de la Présidente, constate que le capital social est intégralement libéré.

En conséquence, les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » sont modifiés comme suit :

 2

ARTICLE 6. APPORT

« Par décisions du 15 novembre 2021, il a été constaté la libération intégrale du capital social ».

Le reste de l'article sans changement.

ARTICLE 7. CAPITAL

*« Le capital social est fixé à la somme de Cinquante Mille Euros (50 000 €).
Il est divisé en 5000 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées ainsi qu'il est dit ci-dessus.*

Toutes les actions sont de même catégorie. »

NEUVIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

Certifié conforme

Pour la société HEVEA IMMOBILIER
Présidente
M. Florian RAILLON

